



## OPTIONS DE RECOURS POUR LES MEMBRES

# NORMES PROFESSIONNELLES

<b>ENJEU</b>	Tout acte répréhensible relevant du Code de conduite.
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>	Divulguer tout acte répréhensible
<b>DÉLAI</b>	–
<b>COMMENT</b>	Divulguer par écrit
<b>DROITS DE LA PERSONNE</b>	Une plainte en matière des droits de la personne alléguant une discrimination peut être déposée en même temps qu'un rapport présenté aux Enquêtes sur les normes professionnelles. Le délai est d'un an. Il faut contacter la CCDP le plus rapidement possible après avoir pris connaissance de l'intention de porter plainte pour discrimination.
<b>OÙ</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Gestionnaire</li><li>▪ Directeur, Division de la sécurité du personnel et des normes professionnelles</li><li>▪ Enquêtes sur les normes professionnelles (ENP) boîte de réception électronique générique</li></ul>
<b>QUI RÉPOND</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Palier 1:</b> gestionnaires locaux</li><li>▪ <b>Palier 2:</b> gestionnaires locaux, assistance des ENP</li><li>▪ <b>Palier 3:</b> enquêteur principal des ENP</li></ul>
<b>TRAITEMENT DE L'ENJEU</b>	Par une enquête.
<b>ANONYMAT</b>	On peut divulguer anonymement des informations.
<b>REPRÉSAILLES</b>	–
<b>RAPPORT / RÉSULTATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rapport d'enquête</li><li>▪ Copie certifiée conforme remise à la partie mise en cause.</li></ul>
<b>APPEL</b>	–
<b>AUTORITÉ</b>	<i>Code de conduite de l'ASFC</i>
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lignes directrices sur les enquêtes administratives portant sur l'inconduite présumée ou soupçonnée d'un employé de l'ASFC (Apollo)</li><li>▪ Politique sur les enquêtes administratives portant sur l'inconduite présumée ou soupçonnée d'un employé de l'ASFC (en cours de révision) (Apollo)</li></ul>